



F É D É R A T I O N
W A L L O N I E - B R U X E L L E S

C onseil du livre

Bilan 2012

Fédération Wallonie-Bruxelles
Service général des lettres et du livre
boulevard Léopold II 44 – 1080 Bruxelles
www.lettresetlivre.cfwb.be
www.promotiondeslettres.cfwb.be
www.culture.be

1. PRÉSENTATION

Créé en 1990, le Conseil du livre est régi par un arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 23 juin 2006 qui institue les missions, la composition et les aspects essentiels de fonctionnement des instances d'avis tombant dans le champ d'application du décret du 10 avril 2003 relatif au fonctionnement des instances d'avis dans le secteur culturel.

Le Conseil du livre est une instance d'avis auprès du Service général des Lettres et du Livre. Il remet soit d'initiative soit à la demande du ministre de la Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB) ayant la culture dans ses attributions, des avis portant sur toute question relative à la politique du livre. Le Conseil du livre est représentatif des différents acteurs de toute la chaîne du livre (auteurs, éditeurs, distributeurs, libraires, bibliothécaires...).

Ses travaux s'organisent en séances plénières et en sous-groupes thématiques. Pour alimenter sa réflexion, le Conseil peut inviter des tiers qui, par leur expertise, éclairent la réflexion du Conseil et l'aide à formuler les avis et recommandations.

2. COMPOSITION

Le Conseil se compose de dix-sept membres effectifs nommés par le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de cinq membres de droit.

Les instances d'avis ayant été renouvelées en 2012, le Conseil du livre était composé jusqu'en juillet comme suit :

Membres effectifs

- trois professionnels exerçant leur activité dans le milieu de l'édition :
 - Georges Hoyos
 - Yves De Bruyn
 - Jean Vandeveld

- un professionnel exerçant son activité dans le milieu de la librairie :
 - Bernard Saintes

- un professionnel exerçant son activité dans le milieu de la diffusion et/ou de la distribution :
 - Anne Ramaekers.
- un professionnel exerçant l'activité d'auteur :
 - Yves Van Cutsem
- un expert justifiant d'une compétence ou d'une expérience en science et/ou économie du livre :
 - Marc Minon
- un expert issu de l'Académie royale de Langue et de Littérature françaises :
 - Jean-Baptiste Baronian
- un expert issu d'une association ayant pour objet social au moins la défense des usagers ou d'une catégorie d'usagers :
 - Pascale Martin
- un représentant d'organisation représentative d'éditeurs agréée :
 - Luce Wilquin
- un représentant d'organisation représentative de libraires agréée :
 - Philippe Goffe
- un représentant d'organisation représentative d'auteurs agréée :
 - Frédéric Young
- un représentant d'organisation représentative de bibliothécaires et/ou de bibliothèques agréée :
 - Christian Dupont
- quatre représentants de tendances idéologiques et philosophiques :
 - Roger Lallemand, président
 - Jean-Michel Defawe
 - John Pitsey
 - un poste restait à pourvoir.

Membres de droit

- le président de la Commission d'aide à l'édition : Georges Hoyos ;
- le président de la Commission des Lettres : Paul Aron ;
- le président du Conseil supérieur des bibliothèques publiques : Jean-Michel Defawe
- un inspecteur général de l'enseignement secondaire de la Fédération Wallonie-Bruxelles ou son délégué : Robert Bernard ;
- un inspecteur général de l'enseignement primaire de la Fédération Wallonie-Bruxelles ou son délégué : Pol Collignon.

A partir de la réunion de septembre 2012, la composition du conseil se présente comme suit :

Membres effectifs

- trois professionnels exerçant leur activité dans le milieu de l'édition :
 - Pierre De MÛELENAERE
 - Françoise GOETHALS
 - Thibault LÉONARD
- un professionnel exerçant son activité dans le milieu de la librairie :
 - poste à pourvoir
- un professionnel exerçant son activité dans le milieu de la diffusion et/ou de la distribution :
 - Anne LEMAIRE
- un professionnel exerçant l'activité d'auteur :
 - Yves VAN CUTSEM
- un expert justifiant d'une compétence ou d'une expérience en science et/ou économie du livre :
 - Yves DE BRUYN
- un expert issu de l'Académie royale de Langue et de Littérature françaises :
 - poste à pourvoir
- un expert issu d'une association ayant pour objet social au moins la défense des usagers ou d'une catégorie d'usagers :
 - poste à pourvoir

- un représentant d'organisation représentative d'éditeurs agréée :
- Benoît DUBOIS
- un représentant d'organisation représentative de libraires agréée :
- Olivier VERSCHUEREN
- un représentant d'organisation représentative d'auteurs agréée :
- Frédéric YOUNG
- un représentant d'organisation représentative de bibliothécaires et/ou de bibliothèques agréée :
- Anne VANDERSCHUREN
- quatre représentants de tendances idéologiques et philosophiques :
- Roger LALLEMAND
- Jean-Michel DEFAYE
- John PITSEYS
- Carine LESCOT.

Membres de droit

- le président de la Commission d'aide à l'édition : Georges HOYOS ;
- le président de la Commission des Lettres : Pierre PIRET ;
- le président du Conseil supérieur des bibliothèques publiques : Philippe COENEGRACHTS ;
- un inspecteur général de l'enseignement secondaire de la Fédération Wallonie-Bruxelles ou son délégué : Robert BERNARD ;
- un inspecteur général de l'enseignement primaire de la Fédération Wallonie-Bruxelles ou son délégué : poste à pourvoir.

Le Conseil du livre est actuellement présidé par Frédéric YOUNG.

Ont également assisté aux réunions du Conseil du livre, en 2012, Martine Garsou, représentante de l'administration et Yvette Lecomte, représentante de la Ministre Laanan. Le secrétariat du Conseil a été assuré par Sonia Lefebvre.

Les 5 séances plénières de l'année se tinrent les 12 janvier, 3 mai, 28 juin, 12 septembre et 22 novembre. En 2012, 65 % de présences ont été enregistrés sur ces 5 réunions.

3. TRAVAUX DU CONSEIL DU LIVRE EN 2012

Les travaux du Conseil du livre en 2012 se sont articulés principalement autour de 4 axes.

3.1 Avis sur le prêt public et ayants droit

Dans la foulée de l'avis 43 rédigé fin 2011, le Conseil du livre a poursuivi sa réflexion sur le sujet avec comme angles d'approche :

- le projet du nouvel arrêté royal sur le sujet,
- la prise en charge du solde des rémunérations des ayants droit dues pour le passé.

A la demande de la Ministre, le Conseil s'est réuni en septembre pour rédiger un nouvel avis (avis n°45 en annexe) sur le projet d'arrêté royal élaboré par le Service Public Fédéral Economie et relatif à la rémunération pour prêt public des ayants droit. Au-delà des recommandations liées à ce texte, le Conseil formulait les souhaits suivants :

- la recherche de solutions pour assurer le financement de l'arriéré et la rémunération équitable des auteurs ;
- l'ouverture d'un dialogue entre les représentants des ayants droit et ceux des bibliothèques pour traiter, en commun, différentes thématiques de collaboration, comme les animations ou la question du prêt d'œuvres dématérialisées.

Le premier des deux souhaits formulés a été partiellement rencontré puisque la Ministre Laanan a décidé de verser la somme de 236.527 € à Reprobél pour couvrir une partie du montant des arriérés évalués à un total de 716.000 € (TVAC).

Sur le second point, Frédéric Young, le nouveau président du Conseil, envisage la préparation d'une note sur les animations littéraires menées en bibliothèque en vue d'un accord SACD-Sabam sur le sujet.

3.2 Avis sur les marchés publics en matière d'édition

Les travaux du conseil du livre sur le sujet ont mené à la rédaction en juin 2012 de l'avis n° 44 « Elaboration d'appels d'offres types pour des travaux de rédaction, d'édition et de distribution de publications » (voir en annexe) qui recommandait :

- l'élaboration de cahiers des charges types, rédigés en termes professionnels et garantissant le respect de la loi sur les marchés publics, qui seront mis à disposition de tout service public appelé à lancer un appel d'offres sollicitant des acteurs de la chaîne du livre
- la formation des fonctionnaires responsables du lancement de ces appels d'offres à la bonne utilisation de ces cahiers des charges.

La Ministre Laanan a réservé une suite à cet avis en demandant à l'administration :

- d'établir un projet de contenu de cahier des charges avec l'aide de professionnels du secteur et d'administrations concernées
- sur la base de cete concertation de confier la rédaction de modèles de cahiers des charges pour des marchés publics d'édition à un spécialiste
- d'envisager ultérieurement la formation des agents de l'administration impliqués dans des projets d'édition.

En février 2013, une première table ronde de consultation a réuni 27 professionnels du secteur et représentants d'administrations concernées.

3.3 Les dépenses publiques pour l'achat de livres

Sensibilisé par l'un de ses membres à la réduction globale des dépenses publiques consacrées à l'achat de livres, le Conseil du livre a constaté que ce sujet déborde le champ des compétences de la Ministre de la culture. Le Conseil estime toutefois qu'une sensibilisation de toutes les institutions publiques aux enjeux culturels et économiques du livre doit être menée et suggère, sur le modèle de la mission d'expertise menée sur le numérique, une cellule de travail qui traiterait cette problématique de manière transversale aux différents niveaux de pouvoir.

3.4 Le développement numérique du livre

3.4.1 La suite de l'avis 41 sur les répertoires institutionnels (mai 2011)

Cet avis recommandait entre autres d'« inciter les éditeurs, les auteurs et les responsables des répertoires institutionnels à se concerter pour définir de commun accord des règles de fonctionnement des répertoires institutionnels qui sont à même d'assurer un équilibre entre les deux objectifs (diffusion la plus large possible des travaux des chercheurs, et maintien d'un système de rémunération des acteurs en charge des activités d'édition et de diffusion des publications scientifiques). » C'est dans cet esprit que l'Association des éditeurs belges (Adeb) a organisé en 2012 une première rencontre entre éditeurs et responsables des 5 universités concernées. D'autres rencontres devraient encore être organisées sous l'égide de la Commission des éditeurs scientifiques en 2013.

3.4.2 L'Evolution du plan de développement numérique de la chaîne du livre

Au cours des réunions, le Conseil a été informé sur les sujets suivants :

- le rapport de la mission d'expertise « Analyse prospective du développement numérique de la chaîne du livre »
- l'évolution de la mission subventionnée du Partenariat interprofessionnel du livre et de l'édition numérique (Pilen) : formations, veille et observation des marchés numériques
- le travail de recherche terminologique portant sur le livre numérique : les définitions établies devraient avoir une portée pédagogique et vulgarisatrice ; dans un second temps, il appartiendra aux instances d'avis concernées d'émettre des recommandations au départ de la recherche.

~~~~~

Au-delà de son rôle d'instance d'avis, le Conseil du livre se veut une chambre d'écoute et de relais des informations professionnelles concernant les matières du livre : les représentants des différents métiers du livre y apportent les échos de leur profession.

**En annexe :**

Les avis 44 et 45 émis en 2012.